

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :

KAESER Compresseurs
3, avenue Bataillon Carmagnole Liberté
69120 VAULX EN VELIN

que les véhicules de catégorie internationale O1

Genre	: RESP
Marque	: KAESER
Type (s)	: ON0500
Variante (s)	: néant
Version (s)	: néant

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La mise à jour de la réception est motivée par :

- La remise en forme de la notice descriptive conformément à l'arrêté ministériel du 03 mai 2004, modifiant l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules
- La suppression de l'anneau DIN et adjonction de nouveaux anneaux

Nota : néant

Mentions particulières : Cette remorque ne peut être tractée que par un véhicule dont le poids à vide est supérieur à 1020kg.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro
L. 0513 . 04 . 01

Fait à Villeurbanne, le 04 juillet 2006

Lyon, le 10 juillet 2006

L'adjoint au Chef de la subdivision Lyon 1
F. MARTINEZ

Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche
et de l'environnement et par délégation,

l'attaché à la division des contrôles techniques.

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines
A. DANIERE

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné (nom, prénom, adresse) : Kaeser Compresseurs, 3, Av. du Bataillon Carmagnole-Liberté 69120 Vaulx-en-Velin
- représentant dûment accrédité de : KAESER KOMPRESSOREN Carl Kaeser Strasse 26, D-96450 Coburg (Allemagne)
certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

- (2) Dénomination :
- (D.1) Marque : **KAESER**
- (D.2) Type Variante Version : **ON0500**
- (D.3) Dénomination commerciale (3) : **M20**
- (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (1): **WKA0N0500 73005656**
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : **510**
- (F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : **510**
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRAC)(kg) : **NC**
- (G) Masse en service(G1+75)(kg) : **NC**
- (G.1) Poids à vide national (PV) (kg) (1): **471**
- (J) Catégorie internationale : **O1**
- (J.1) Genre national : **RESP**
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **TRAVAUX**
- (K) Numéro de la réception par type : **L. 0513 . 04 . 01**
- (P.1) Cylindrée(cm3) : **NC**
- (P.2) puissance nette maximale (kW) : **NC**
- (P.3) Source d'énergie : **NC**
- (P.6) Puissance administrative (CV) : **NC**
- (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) : **NC**
- (S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **NC**
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : **NC**
- (U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant(min-1) : **NC**
- (V.7) CO2 (g/km) : **NC**
- (V.9) Classe environnementale: **NC**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines (magasins), le :

pour être livré à : **KAESER COMPRESSEURS**
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire) 3. av. Bataillon Carmagnole Liberté

Fait à : **69518 VAULX EN VELIN CEDEX**

Le : **09/07/2007** Signature **Tél: 04 72 37 44 10 Fax 04 78 26 49 15**

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture ,
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) A compléter
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) Rayer la mention inutile